Direction générale déléguée Formation

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 17 juin 2021

D03_170621

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Point à l'ordre du jour : Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

- Modifications du DIU *Soins palliatifs et accompagnement* et du DU *Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball*

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Virgile CHASSAGNON, Pascale HOFFMANN, Isabelle KRZYWKOWSKI, Véronique MOLINARI, Zineb SIMEU-ABAZI, Nicolas TERZI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Gwenaël DELAVAL, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Damien DELAYE, Souad HOUAMA, Véronique GHIGLIONE, Lucie LEMPEREUR, Fabienne HANS.

Membres représentés : Catherine BOLZE (procuration à Jean BRETON), Séverin CONSTANT-MARMILLON (procuration à Lucie LEMPEREUR), Emmy MARC (procuration à Virginie ZAMPA), Thierry KLEIN (procuration à Fabienne HANS).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Les modifications du DIU *Soins palliatifs et accompagnement* et du DU *Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball* sont soumises au vote – sous réserve que soit spécifiée, dans le règlement des études du DU, la possibilité de lever la condition d'assiduité lorsque l'absence est justifiée.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	4
Nombre de votants	23
Voix favorables	19
Voix défavorables	4
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications du DIU *Soins palliatifs et accompagnement* et du DU *Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball* – sous réserve que soit spécifiée, dans le règlement des études du DU, la possibilité de lever la condition d'assiduité lorsque l'absence est justifiée.

Fait à St Martin d'Hères, le 19 juillet 2021

Le Vice-président Formation et Vie étudiante

David DECHENAUD

Publié le : 23/07/2021

Transmis au Rectorat le : 23/07/2021

ANNEXES DE L'EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS N°D03_170621

Année universitaire concernée : 2021-2022 Date de la demande 30/04/2021

Composante : UFR STAPS
Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique : Jean-Philippe Heuzé

Référent administratif : Maryline Clémente

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) :

Intitulé de la formation :
Si changement d'intitulé de la formation :
Intitulé actuel : Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball
Intitulé envisagé : Développement sportif de structure professionnelle de basket-ball

Type de formation : ☒ DU ☐ DIU Autres ☐ Précisez le type de formation

Etablissement(s) partenaire(s) :

Régime (FI/FC) : ☐ FI ☒ FC

Modalités : ☒ Hybride ☐ Présentiel ☐ EAD

Effectif prévisionnel formation initiale :
Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 11

Date validation en Conseil de composante : 27 mai 2021

Eléments de contexte de la demande

Présentation de la formation :
Ce DU vise à former des cadres en charge du développement sportif des clubs professionnels de basket-ball masculin et féminin. Les objectifs de la formation reposent sur le développement des compétences permettant à ces futurs professionnels d'assurer les missions associées à la fonction de directeur sportif, de directeur sportif adjoint. Le directeur sportif/la directrice sportive assure la coordination technique et/ou sportive du club de basket-ball (exemple : coordination de l'encadrement de l'ensemble des équipes, planification et suivi des formations d'officiels et du personnel d'encadrement technique), en coordination avec les autres secteurs du club (exemple : marketing, communication, finances, juridique). Auprès de l'équipe professionnelle, il/elle intervient dans la recherche et le recrutement de nouveaux joueurs, les négociations avec les agents, la gestion des calendriers des compétitions, la préparation de l'homologation auprès de la ligue professionnelle, en concertation avec l'entraîneur. Auprès du centre de formation, il/elle supervise l'ensemble des actions mises en œuvre pour recruter de jeunes basketteurs, assurer leur développement et leur perfectionnement, dans le respect des orientations politiques du club. Il/elle élabore et suit le budget attribué au secteur sportif (masse salariale, équipements, déplacements, etc.). Ses missions

le/la conduisent à interagir directement avec le président/la présidente et le conseil d'administration (exemple : mise en place et suivi de la politique sportive du club, respect du règlement intérieur), mais également avec l'environnement médiatique (exemple : presse, médias, réseaux sociaux). Il/elle assure une veille sur l'actualité du basket-ball et sur ses perspectives d'évolution.

Indiquer les raisons et la nature des modifications :
Les changements concernent :
- le nom du diplôme (développement sportif de structure professionnelle de basket-ball) ;
- les modalités d'enseignement (hybride : présentiel et distanciel) ;
- l'attribution d'un quitus aux UE d'enseignement (BABA0UJF, BABA0UAB, BABA0UPH) lorsque la condition d'assiduité aux enseignements (présence obligatoire) a été respectée ;
- la nécessité d'obtenir ces quitus pour pouvoir déposer un rapport de stage et le soutenir devant un jury ;
- la date de remise du rapport de stage.

Concernant le nom de la formation, il s'agit de ne pas faire apparaître le nom précis d'un métier dans le titre de la formation, afin de pouvoir demander son inscription au répertoire spécifique. Ce dépôt au répertoire spécifique permettre aux stagiaires FC de mobiliser leur compte personnel de formation. Si nous conservions le même nom pour ce DU, il faudrait envisager de l'inscrire au RNCP avec peu de chance de réussir.

Pour les modalités d'enseignement, afin de limiter les frais de déplacement des stagiaires FC, nous préférons organiser les enseignements sous 2 formes : un regroupement par mois, en présentiel, de 2 jours ; 4 demi-journées en distanciel par mois.

Pour les UE d'enseignement (BABA0UJF, BABA0UAB, BABA0UPH), la présence aux cours est obligatoire. Mais cette année, certains stagiaires ne respectent pas cette obligation. Je souhaite que la présence obligatoire aux enseignements soit reconnue par un quitus pour chacune de ces UE. Tout stagiaire n'obtenant pas de quitus à l'une de ces UE ne pourra pas déposer un rapport de stage et le soutenir devant un jury. Le rapport de stage et sa soutenance devant un jury constituent actuellement les deux seuls éléments des conditions de validation de la formation.

Les parties suivantes ne devront être renseignées que lorsqu'elles font l'objet d'une modification

Organisation des enseignements

Période de la formation :

Durée de la formation :

Volume horaire de la formation :

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) :

Composition des enseignements :
Compléter et joindre l'annexe : F_DGDF_enseig_creat_modif_formationNA_202002V2 ou le tableau des MCC

Stages:

☐ Oui ☐ Non

Durée :

Période :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures :

Conditions d'admission :

Partenariat / Internationalisation de la formation

Partenariat :
Précisez sous quelle forme et avec quel établissement

Internationalisation de la formation.
Précisez le cadre du partenariat et avec quel établissement

La DGD RTI devra-t-elle être associée :

Frais d'inscription

Joindre l'annexe financière (AF_DFCA_grille_coûts_ODFNA_201912V1) pour le tarif FC

Tarif Formation initiale :

Tarifs Formation continue :
(A distinguer si tarif différent selon : reprise d'études non financée ou prise en charge OPCO)

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) :
NOM : PRENOM :

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : STAPS

Année universitaire 2021-2022

Année de la Formation/Domaine/Mention : DU développement sportif de structure professionnelle de basket-ball **Parcours-type :** **Parcours pédagogique (le cas échéant) :** **Responsable de la Formation : Jean-Philippe Heuzé** **Responsable de l'Année :**	**Code Diplôme :** **Code VDI :** **Code Etape :** **Code VET :**
	Date approbation CFVU : **N° de version dans l'accréditation :** **Régime Formation** **Modalité Formation**

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	**Cours mutualisé**	**Code Apogée**	**Nature de l'UE**	**ECTS**	**Coefficient (1) + (2)**	**CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**										**NOMBRE D'HEURES**			
						1ère session					**Session de rattrapage**								
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	CM	TD	CM/TD	TP
SEMESTRE 1																			
UE1 - Organisation juridique du sport et gestion financière de structures professionnelles		BABA0UJF	O					O		Quitus			O		Quitus	72			
UE2 - Basket-ball professionnel international et anglais professionnel du basket-ball		BABA0UAB	O					O		Quitus			O		Quitus	66			
UE3 - Management des ressources humaines et gestion de projet		BABA0UPH	O					O		Quitus			O		Quitus	84			
UE4 - Stage et rapport de stage		BABA0TST						E/O		100%			E/O		100%				
		Total ECTS / Semestre													Total Nbre d'heures	222,00			

Commentaires : Les enseignements ne sont pas semestrialisés. La validation du diplôme suppose d'obtenir un quitus pour chacune des UE dans lesquelles des enseignements en présentiel et en distanciel sont dispensés. L'obtention du quitus est assujettie à l'assiduité à l'ensemble des enseignements. L'évaluation se base uniquement sur la rédaction d'un rapport de stage et sa soutenance orale devant un jury comprenant au moins un représentant de l'université et un représentant du secteur professionnel du basket-ball.

Année universitaire concernée : 2021/2022 Date de la demande 02/04/2021

Composante : Santé - Médecine
Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique : Dr BARBARET

Référent administratif : Rémi RIVOLLIER

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : STS

Intitulé de la formation :
Si changement d'intitulé de la formation :
Intitulé actuel : Soins palliatifs et accompagnement
Intitulé envisagé : Approfondissements en soins palliatifs

Type de formation : ☐ DU ☒ DIU Autres ☐ Précisez le type de formation

Etablissement(s) partenaire(s) :

Régime (FI/FC) : ☒ FI ☒ FC

Modalités : ☒ Présentiel ☐ EAD

Effectif prévisionnel formation initiale : 5
Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 10 (minimum 4)

Date validation en Conseil de composante :
3/05/2021 (prévue)

Eléments de contexte de la demande

Présentation de la formation :
La formation du DIU « soins palliatifs et accompagnement » est organisée sur 1 an et s'inscrit dans volonté d'approfondissement des compétences acquises après une formation de bases suivi concernant les soins palliatifs

La formation s'appuie donc sur les différentes facettes de la pratique des soins palliatifs dans leurs compétences cliniques, techniques, relationnelles, psychiques et éthiques en vue de :

1) Approfondir des connaissances dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines, pour développer une approche centrée sur la personne en fin de vie, dans son contexte familial, social et culturel.

2) Acquérir et développer des compétences cliniques, thérapeutiques, relationnelles, éthiques :

- pour assurer à la personne soignée la qualité des soins et la meilleure qualité de vie jusqu'à sa mort

- pour favoriser l'implication des participants dans les différents projets de soins palliatifs, tant au domicile qu'en institutions, dans le souci de la pluridisciplinarité et du travail en réseau

- pour promouvoir la recherche dans le domaine des soins palliatifs

- pour promouvoir le débat sur la mort dans la société.

- pour promouvoir la transmission des bases de la démarche palliative (dimension pédagogique).

Indiquer les raisons et la nature des modifications :
Harmonisation du DIU avec Lyon :
- modification du nom : « Soins palliatifs et accompagnement » → « Approfondissements en soins palliatifs »
- modification du tarif : 1300€ FC 800€ FI
- Modification du nombre d'heures : 74h → 70h
- modification de la durée : formation en 2 ans → formation en 1 an.

Les parties suivantes ne devront être renseignées que lorsqu'elles font l'objet d'une modification

Organisation des enseignements

~~Période de la formation :~~

Durée de la formation : 1an

Volume horaire de la formation : 70H

~~Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) :~~

~~Composition des enseignements :~~
~~Compléter et joindre l'annexe : F_DGDF_enseig_creat_modif_formationNA_202002V2 ou le tableau des MCC~~

~~Stages:~~

~~☐ Oui ☐ Non~~

~~Durée :~~

~~Période :~~

~~Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.~~

~~Conditions d'accès~~

~~Recevabilité des candidatures :~~

~~Conditions d'admission :~~

~~Partenariat / Internationalisation de la formation~~

~~Partenariat :~~
~~Précisez sous quelle forme et avec quel établissement~~

~~Internationalisation de la formation.~~
~~Précisez le cadre du partenariat et avec quel établissement~~

~~La DGD RTI devra-t-elle être associée :~~

Frais d'inscription

Joindre l'annexe financière (AF_DFCA_grille_coûts_ODFNA_201912V1) pour le tarif FC

Tarif Formation initiale : 800€

Tarifs Formation continue : 1300€
(A distinguer si tarif différent selon : reprise d'études non financée ou prise en charge OPCO)

~~Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou~~ le Référent FC en composante (Pack 1) :
NOM : RIVOLLIER PRENOM : Rémi

Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2021-2022

Année universitaire : 2021-2022

Composante : Médecine

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : Approfondissement en soins palliatifs

Type de formation : Diplôme inter-universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR : 03/05/2021

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire : Université Jean Monnet, Faculté de médecine de St Etienne, Université d'Auvergne, Faculté de médecine de Clermont-Ferrand, Université Lyon 1, Faculté de médecine Lyon Est

Responsable pédagogique : Dr BARBARET

Régime : Formation initiale;Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	0	1
Formation continue	0	8
Contrat d'apprentissage	0	
Contrat de professionnalisation	0	
Reprise d'études non financée	0	

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) :

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP : Non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

La formation du DIU « approfondissement en soins palliatifs » est organisée sur 1 an et s'inscrit dans volonté d'approfondissement des compétences acquises après une formation de bases suivi concernant les soins palliatifs

La formation s'appuie donc sur les différentes facettes de la pratique des soins palliatifs dans leurs compétences cliniques, techniques, relationnelles, psychiques et éthiques en vue de :

1) Approfondir des connaissances dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines, pour développer une approche centrée sur la personne en fin de vie, dans son contexte familial, social et culturel.

2) Acquérir et développer des compétences cliniques, thérapeutiques, relationnelles, éthiques :

- pour assurer à la personne soignée la qualité des soins et la meilleure qualité de vie jusqu'à sa mort

- pour favoriser l'implication des participants dans les différents projets de soins palliatifs, tant au domicile qu'en institutions, dans le souci de la pluridisciplinarité et du travail en réseau

- pour promouvoir la recherche dans le domaine des soins palliatifs

- pour promouvoir le débat sur la mort dans la société.

- pour promouvoir la transmission des bases de la démarche palliative (dimension pédagogique).

Durée : 1 an – 70 heures réparties en 4 modules sur l'année.

Cours de Novembre à Avril. Soutenance en Juin.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Sont admis à s'inscrire au diplôme : les personnes ayant obtenu le D.U. de Bases en soins palliatifs.

2.2 Conditions d'admission

Sur dossier. Accord du responsable pédagogique.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Novembre - Avril (2 séminaires de 5 jours).

Evaluation en Juin.

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 70 heures

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Semaine 1 :

-Ecoute

-Douleurs rebelles

-Symptômes difficiles

-Méthodologie du mémoire

Semaine 2 : (avril)

-Aspects juridiques -Médecines complémentaires

-La nutrition : dynamique d'équipe

-Ethique

-Deuil

-Dynamique famille

Soutenance devant un jury du mémoire écrit en juin. Ce travail est un travail de recherche dans le champ des soins palliatifs et des soins de support et fait l'objet d'une note, d'une mention et d'une appréciation. Notation sur 20.

Si non validé, les candidats doivent retravailler le mémoire écrit avec l'aide d'un membre du jury puis le renvoyer en septembre, le jury alors validera ou non (la validation portera sur l'écrit car pas de nouvelle soutenance).

Les participants ayant obtenu la moyenne de 10/20 au mémoire et ayant participé à l'ensemble des cours sont déclarés admis.

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : Fin juin lors de la soutenance.

Fin août si rattrapage.

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence aux cours est indispensable pour valider le DIU

Absences aux examens :

En cas d'absence à l'examen ou de défaillance du candidat le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université après accord du responsable pédagogique.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Juin (Septembre si deuxième session si prévue)

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Les participants ayant obtenu la moyenne de 10/20 au mémoire et ayant participé à l'ensemble des cours sont déclarés admis.

Article 7 : Redoublement

En cas d'absence à l'examen ou de défaillance du candidat le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université après accord du responsable pédagogique

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 800

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1300

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

Règlement des études des diplômes universitaires

Année universitaire : 2021-2022 **Composante :** ☒ **Médecine** ☐ **Pharmacie**

Fiche plateforme :

La formation ouvre en 2021-2022 : ☒ **Oui** ☐ **Non**

Type de formation : ☐ **Diplôme d'université (DU)** ☒ **Diplôme inter-universitaire (DIU)**

Intitulé de la formation : Approfondissement en Soins Palliatifs **Responsable pédagogique du DU / DIU : Dr BARBARET**

Statut de la formation : ☐ Création ☒ Modification ☐ Renouvellement

Date vote Conseil d'UFR :	**Date création : 2001**

Universités partenaires	**CLERMONT – LYON - ST ETIENNE**

Régime des publics accueillis dans la formation et effectif :

☒ Formation initiale	☐ Contrat pro	☒ Formation continue

Modalités de l'enseignement :	☒ Présentiel	☐ Enseignement à distance

Effectif prévisionnel :	**Répartition par public**		Si DIU Préciser sur Grenoble les effectifs pour ouvrir
Global (max) :	FI : 4	FC : 40	
Global (Min) :	FI : 2	FC : 5	Min Pour Grenoble : 4 FC

Dépôt RNCP *	○ Oui	◉ Non	○ En cours	○ Envisagé

* **RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles**

Si dépôt RNCP alors préciser :

- le niveau d'entrée en formation : ☐ Licence ☐ Master

- le niveau prévu en fin de formation (cocher ci-dessous) :

☐ Niveau 4 (Bac, DAEU)	☐ Niveau 6 (Licence)
☐ Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)	☐ Niveau 7 (Master, DE, DESS, Diplôme d'ingénieur) ☐ Niveau 8 Doctorat, HDR

Plan du dossier

I. Dispositions générales :

Article 1 : Définition et objectif(s) de la formation pour le participant :
Article 2 : conditions d'accès

II. Organisation des enseignements

Article 3 : Organisation générale des enseignements
Article 4 : Composition des enseignements

III. Contrôles des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modalités d'examen
Article 6 : Résultats

IV. Frais de scolarité

Article 7 : Frais de scolarité et d'inscription

V. Dispositions diverses

Article 8 : Dispositions spécifiques à la formation

VI . Annexes :

*Annexes à remplir
** Annexes à remplir en fonction des particularités de la formation.

1. Annexe - Cadre de référence *
2. Annexe - Comité d'organisation *
3. Annexe - Intervenants *
4. Annexe - Enseignement présentiel *
5. Annexe - Programme de formation détaillé *

6. Annexe - Description enseignement à distance ** (à partir page 17)
7. Annexe - Stage pratique **

8. Annexe DPC -

I. Dispositions générales :

Article 1 : Définition et objectif(s) de la formation pour le participant :	***En 500 caractères max. (12 Lignes) préciser les capacités et compétences à atteindre en fin de formation et après validation :*** - décliner les objectifs généraux et spécifiques **clairs, détaillés et atteignables dans la durée de l'action** décrire par un verbe ce qui est attendu de l'apprenant à l'issue de la formation *(nb) : Il est important de vérifier l'adéquation entre objectifs et professions ciblées* La formation du DIU « soins palliatifs et accompagnement » est organisée sur 1 an et s'inscrit dans volonté d'approfondissement des compétences acquises après une formation de bases suivi concernant les soins palliatifs La formation s'appuie donc sur les différentes facettes de la pratique des soins palliatifs dans leurs compétences cliniques, techniques, relationnelles, psychiques et éthiques en vue de : 1) Approfondir des connaissances dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines, pour développer une approche centrée sur la personne en fin de vie, dans son contexte familial, social et culturel. 2) Acquérir et développer des compétences cliniques, thérapeutiques, relationnelles, éthiques : - pour assurer à la personne soignée la qualité des soins et la meilleure qualité de vie jusqu'à sa mort - pour favoriser l'implication des participants dans les différents projets de soins palliatifs, tant au domicile qu'en institutions, dans le souci de la pluridisciplinarité et du travail en réseau - pour promouvoir la recherche dans le domaine des soins palliatifs - pour promouvoir le débat sur la mort dans la société. - pour promouvoir la transmission des bases de la démarche palliative (dimension pédagogique).

Public(s)	***Seront admis à s'inscrire au diplôme :*** **** Les actions pluri professionnelles devront répondre à un besoin de prise en charge pluridisciplinaire ou interprofessionnels des patients par la mise à profit de complémentarité des compétences*** Sont admis à s'inscrire au diplôme : les personnes ayant obtenu le D. U. de Bases en soins palliatifs et ayant reçu l'accord du responsable de l'enseignement

Article 2 : conditions d'accès	
Action de positionnement pédagogique	☐ **Oui** ☒ **Non** ***Si positionnement préciser les modalités (ex pré test)**
2.2 - Conditions d'admission *(sur dossier, entretien ...)*	**Sur dossier avec attestation de l'obtention du diplôme :** **DU Bases en soins palliatifs**

Pré-requis spécifique(s)	***En dehors des publics éligibles des pré- requis sont exigés :*** ☐ **Oui** ☒ **Non** *préciser :
	Attendu des pré-requis : *Si le programme de DPC est intégré à un DU : Il faudra également indiquer en pré-requis s'il est nécessaire de s'inscrire à l'intégralité du cursus ou si on peut s'inscrire à ce seul module.* *-Il peut être important de préciser si l'action concerne plus particulièrement une catégorie de professionnels, un type d'exercice, certaines conditions d'exercice, si cela convient plus à un jeune professionnel ou un professionnel ayant déjà une expérience (voire ayant déjà suivi une formation) sur le thème traité etc.* *- C'est indispensable pour les phases d'evaluation des pratiques professionnelles et de gestion des risques (il n'y a aucun intérêt à engager dans une action d'EPP qui consiste à travailler concrètement sur ses pratiques des professionnels peu concernés au quotidien par la prise en charge faisant l'objet de la démarche par exemple).*

UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

II. Organisation des enseignements

Lorsque l'enseignement se fait en totalité ou pour partie à distance il sera décrit également en annexe 6 (conformément à l'article L6353-1 du Code du travail et le décret du 20 août 2014)

Article 3 : Organisation générale des enseignements	
Période de la formation	**Mois de début : Novembre** **Mois fin : Avril** **Avec soutenance en juin**
Durée de la formation	☒ **1 an** ☐ **2 ans** ☐ **….. ans**
Formation semestrialisée :	☐ **Oui** ☒ **Non**
Nombre de crédits ECTS :	☐ **Oui** ☒ **Non**

A° Enseignement Présentiel	***En Heures :*** 70 H ***En Jours :*** 10 jours ***(NB) si plusieurs années : préciser la répartition par années :*** **Les deux séminaires se dérouleront sur Lyon. Les modules sont sous la responsabilité de différentes responsables pédagogiques appartenant à des facultés différentes.** **Chaque étudiant s'inscrit dans sa faculté d'origine, l'organisation matérielle sera gérée par l'équipe clinique et d'enseignement de Lyon.**

B° Enseignement à distance (plateforme pédagogique)	☐ **Oui** * ☒ **Non** * **préciser ici les heures d'enseignement : ……** **suivant les modalités à décrire en annexe *6***

Soit un total annuel de la formation (A+B) = 70 heures

Stage : ☐ Oui * ☒ Non

si oui* à décrire en annexe *7

Informations générales sur condition de stage (en dehors des publics relevant du secteur de la santé :

- ***Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours :***

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Durée stage :	heures : heures en jours : jours
Période stage :	

Article 4 : Composition des enseignements :

Semaine 1 :

- Ecoute
- Douleurs rebelles
- Symptômes difficiles
- Méthodologie du mémoire

Semaine 2 : (avril)

- Aspects juridiques -Médecines complémentaires
- La nutrition : dynamique d'équipe
- Ethique
- Deuil
- Dynamique famille

Mémoire / Rapport / Projets tuteurés : Les responsables précisent les modalités (attendus conditions générales, exigences, objectifs…)

Mémoire :	☒ Oui ☐ Non Date limite du dépôt : fin août Un mémoire préparé avec l'aide d'un tuteur, soutenu par le candidat devant un jury.
Rapport de stage :	☐ Oui ☒ Non Modalités :
Projets tuteurés :	☐ Oui ☒ Non Modalités :
Autre travail demandé (à rendre par le participant)	☒ Oui ☐ Non Modalités : situations cliniques que chaque étudiant devra construire, en relation avec un des thèmes des différents modules afin de la travailler avec les autres étudiants et les enseignants ainsi que des exposés.

III. Contrôles des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modalités d'examen	
5.1 - Assiduité aux enseignements *(à préciser)*	**La présence aux cours est indispensable pour valider le DIU**
5.2 - Modalités d'examen	**Préciser ici les modalités et critères de notation :** Soutenance devant un jury du mémoire écrit. Ce travail est un travail de recherche dans le champ des soins palliatifs et des soins de support et fait l'objet d'une note, d'une mention et d'une appréciation. Notation sur 20. Les participants ayant obtenu la moyenne et ayant participés à l'ensemble des cours sont déclarés admis. **Session de rattrapage : ☒ Oui ☐ Non** **et si oui période : septembre**
5.3 - Remarques et précisions éventuelles concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances(MCC)	Soutenance en juin, si non validé, les candidats doivent retravailler le mémoire écrit avec l'aide d'un membre du jury puis le renvoyer en septembre, le jury alors validera ou non (la validation portera sur l'écrit car pas de nouvelle soutenance). Nb : si encore invalidé les candidats doivent se réinscrire.
5.4 - Absences aux examens (détailler les règles appliquées en cas d'absence aux examens)	☒ **En cas d'absence à l'examen ou de défaillance du candidat le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université après accord du responsable pédagogique** ☐ ***Autres (préciser) :***

Article 6 : Résultats	
6.1 - Jury *(indiquer les périodes de réunion des jurys)*	Juin (Septembre si deuxième session si prévue)
6.2 - Conditions d'obtention du DU-DIU	Avoir obtenu la moyenne au mémoire noté sur 20

6.3 - Redoublement (indiquer les conditions de redoublement le cas échéant) :	Le redoublement est autorisé sous condition de l'accord du responsable pédagogique et sous les conditions prévues par l'Université, notamment en cas d'absence.

IV. Frais de scolarité

Article 7 : Frais de scolarité et d'inscription	**Tarifs *: 1300 €** **Exonération : pour les publics relevant de la formation initiale (1) le tarif est porté à 800 €** (1) : pour le public FI, le montant d' « exonération tarifaire » peut être calculé sur la base d'un minimum de 50 % du tarif sans être inférieur à 600 € (*) des frais en sus pourront s'ajouter (ex Vie universitaire CVEC) *Ex : Cas des ré inscription suite à une non validation du diplôme : le candidat (FC ou FI) pourra se réinscrire en s'acquittant d'un montant de 300 €* ***Pour plus de détails se référer aux grilles tarifaires présentées aux conseils de l'UFR et des instances de l'Université pour validation annuelle en CA***

***La tarification fait l'objet d'une étude suivant les indications données par l'Université et les frais spécifiques correspondant à l'organisation de la formation (contact service formation continue)**

remi.rivollier@univ-grenoble-alpes.fr tel 04 76 63 74 87

V. Dispositions diverses

Article 8 : Dispositions spécifiques à la formation *(si nécessaire)* **:**	Préciser : Lorsque la formation est proposée en DPC, le descriptif sera précisé conformément à la règlementation et au cahier des charges compléter annexes 8- 9

Evaluation satisfaction des participants

En fin de module : ☒ **écrite** ☐ **orale** ☐ **questionnaire en ligne**

En fin de formation : ☐ **écrite** ☐ **orale** ☒ **questionnaire en ligne**

Tout modèle des documents utilisés pour ce type d'évaluation « à chaud » *doit être transmis avant le début de la formation au secrétariat de la formation. Ces supports doivent rester disponibles en cas de contrôles :*

Un questionnaire d'évaluation (post formation) pour Grenoble, est également transmis aux participants après la fin de leur formation (lien web).

Délivrance du diplôme

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat

VI. Annexes

***Annexes à remplir**
**** Annexes à remplir en fonction des particularités de la formation.**

1. Annexe - Cadre de référence *:

Analyse des besoins	***Indiquer brièvement l'analyse du besoin identifié pour l'action proposée et décrire en quoi cette thématique est importante pour les professionnels de santé visés.*** *ex : « cette action s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des pratiques et de l'approfondissement des connaissances des pratiques diagnostiques et des prises en charges thérapeutiques autour de cas cliniques. Elle permet également de comparer les pratiques constatées aux recommandations de la société savante à travers des échanges constatés pendant ces programmes ».* Selon la définition retenue par le ministère de la santé, les soins palliatifs sont des soins « actifs, délivrés par une équipe multidisciplinaire, dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. Ils ont pour but de préserver la meilleure qualité de vie possible jusqu'à la mort et doivent notamment permettre de soulager la douleur, apaiser la souffrance psychique, sauvegarder la dignité de la personne malade et soutenir son entourage ». La prise en charge bien que difficile à mesurer apparait encore très incomplète et traduits des écarts à l'évidence toujours importants concernant les demandes et les attentes des patients, pour accéder à ce type de soins conformément aux dispositions de la loi du 24 juin 2009 relative aux droits de la personne malade et des usagers du système de santé qui précisait que « toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement. La formation aux soins palliatifs constitue le principal vecteur de diffusion de la démarche palliative. La cour des comptes estime dans son rapport annuel 2015 (1) que « la formation des médecins et des personnels paramédicaux [aux soins palliatifs] a progressé au cours de la dernière décennie, mais reste très insuffisante. *« L'évolution de la culture médicale induite par la réforme de la formation initiale suppose un certain délai notamment dans* le cadre du diplôme d'études spécialisées complémentaire « médecine de la douleur et médecine palliative », et plus récemment avec la réforme du 3e cycle par la FST de Soins Palliatifs ou du diplôme d'études spécialisées (DES de médecine générale).

Ces efforts ne se traduisent pas pour l'instant par une véritable évolution de la culture médicale qui reste marquée par la survalorisation des prises en charge techniques, au détriment des dimensions d'accompagnement et de prise en charge globale.

La formation continue apparaît comme le levier adapté pour obtenir des « effets à plus court terme. » (2)

La formation clinique complémentaire et approfondie du DIU Approfondissement en soins palliatifs repose sur des normes et des exigences établies par le Collège National des Enseignants pour la Formation Universitaire en Soins Palliatifs (CNEFUSP). Chaque Faculté met en œuvre cette formation avec des spécificités qui lui sont propres.

(1) Rapport public annuel de la Cour des comptes en février 2015 – www.Ccomptes.fr

(2) Réponse au rapport ci-dessus mentionné de la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche précise que : « l'évolution de la culture médicale induite par la réforme de la formation initiale suppose un certain délai.et que la mise en place d'une filière universitaire de médecine palliative, évoquée par la Cour, pourrait se révéler utile, la formation continue apparaît comme le levier adapté pour obtenir des effets à plus court terme.

Ce texte est utilement complété par les recommandations du rapport ministériel Claeys Léonetti du 15 février 2015 (http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r2585.asp) qui va faire évoluer le plan de développement des soins palliatifs, incluant un volet formation :

> « *En effet, le développement de la formation des médecins aux soins palliatifs est largement aussi déterminant que le développement quantitatif de l'offre de structures. L'accès aux soins palliatifs pour tous sera garanti lorsque la France aura développé une véritable culture palliative à travers la formation de ses acteurs de soin. La formation demeure néanmoins insuffisante. On estimait en 2005 que 80 % des médecins n'auraient bénéficié d'aucune formation à la simple prise en charge de la douleur et que 63 % n'ont jamais reçu de formation sur les limitations de traitements. Plus largement, il est admis que les médecins connaissent mal les dispositions légales découlant des lois de 1999, 2002 et 2005 garantissant les droits des personnes en fin de vie.* » […]

	Nous appelons ainsi à l'engagement d'un effort massif dans le développement de la formation initiale et continue des médecins car la formation des étudiants et des médecins aux soins palliatifs et à l'accompagnement est un levier essentiel de l'amélioration des pratiques en France face aux situations de fin de vie. Il s'agit de développer des capacités pluridisciplinaires : capacité d'accompagnement par la parole et l'écoute, de prise en charge adaptée de la souffrance, capacité à identifier une situation d'obstination déraisonnable, connaissance du bon usage des antalgiques et des sédatifs après limitation et arrêt des traitements. La formation devra permettre de diffuser une culture palliative pour irriguer toute la pratique médicale car tous les praticiens sont concernés par la prise en charge de la douleur et l'accompagnement à la fin de vie. Pour cela il apparait nécessaire de former des spécialistes et de favoriser la création d'une filière universitaire afin de développer une recherche spécifique dans ce domaine. Note n°11 – page 8 du rapport : *« La Fédération Française des Associations de Médecins Coordonnateurs en EHPAD (FFAMCO) et l'ONFV estiment que 21,9 % des médecins coordonnateurs en EHPAD n'ont pas de diplôme en soins palliatifs et qu'un médecin coordonnateur sur cinq n'a reçu aucune formation sur la fin de vie alors que 90 000 personnes décèdent par an dans les EHPADs.* » La formation en soins palliatifs à travers le DU bases en soins palliatifs et le DIU constitue donc toujours des parcours complémentaires à ce jour nécessaire. Ce DIU sera aussi le premier au niveau national car regroupe l'ensemble des facultés de la région Auvergne Rhône Alpes afin d'avoir un enseignement homogène et selon les recommandations du CNEFUSP.

Recommandation(s)	*Préciser les indications(références,date…) concernant les recommandations* ***HAS, ANAES, Sociétés savantes ou*** *Conférences de consensus ou autres données de la littérature …* *(nb)* ***Lorsque que ces données apportent des éléments de nature à modifier la pratique professionnelle, elles feront l'objet d'une présentation et d'un échange avec les participants.*** Zimmermann C, Swami N, Krzyzanowska M, Hannon B, Leighl N, Oza A, et al. Early palliative care for patients with advanced cancer: a cluster-randomised controlled trial. The Lancet. 2014 May 17;383(9930):1721–30.

	Temel JS, Greer JA, Muzikansky A, Gallagher ER, Admane S, Jackson VA, et al. Early palliative care for patients with metastatic non-small-cell lung cancer. N Engl J Med. 2010 Aug 19;363(8):733–42. Bakitas MA, Tosteson TD, Li Z, Lyons KD, Hull JG, Li Z, et al. Early Versus Delayed Initiation of Concurrent Palliative Oncology Care: Patient Outcomes in the ENABLE III Randomized Controlled Trial. J Clin Oncol. 2015 May 1;33(13):1438–45. CIRCULAIRE N°DHOS/O2/2008/99 du 25 mars 2008 relative à l'organisation des soins palliatifs [Internet]. [cited 2019 Sep 6]. Available from: https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/circulaire_099_250308.pdf Haute Autorité de Santé. Démarche palliative. 2016;12.

Mots clés	***Préciser 3 à 5 mots clés : soins palliatifs précoces/démarche palliative/différentes phases palliatives***

UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

2. Annexe - Comité d'organisation *

Responsable Pédagogique Sur Grenoble	***Nom, fonction (coordonnées)*** Dr Barbaret Cécile, PHU Médecine Palliative
Coordonnateur si différent :	***Nom, fonction (coordonnées)*** Mme PERCEAU-CHAMBARD. Pr associée en médecine palliative responsable sur lyon.
Membres **Des Conseils scientifique, Ou Comité pédagogique…**	***Nom, fonction (coordonnées)*** Pr Elise Perceau-Chambard - Lyon Dr Cécile Barbaret- Grenoble Pr Virginie Guastella- Clermont Pr Pascale Vassale – St Etienne Mme Corinne Sissoix- psychologue clinicienne Mme Murielle Ruer- Infirmière

Composition du (des) Jury	Chaque faculté sera représentée dans le jury final avec au niveau médical : Pr Elise Perceau-Chambard Dr Cécile Barbaret Pr Virginie Guastella Pr Pascale Vassale Pour un jury pluridisciplinaire il y aura : Les 4 personnes ci-dessus nommés ainsi que Mme SISSOIX Corinne, psychologue clinicienne et Mme Fabienne Vallet, infirmière diplômée d'état

3 . Annexe - Intervenants *

A remplir par année universitaire et module (si besoin)
Les intervenants sont identifiés et seront sollicités pour communiquer d'éventuels liens d'intérêt en lien avec leur intervention.

Intervenants grenoblois :

Prénom NOM	Fonction, Spécialité ou Diplôme)	Statut	Ville	Mail	Temps d'intervention (en h) et préciser si (P) Présentiel ou EAD) à distance	Mission Oui/ non
Cécile barbaret	PHU	PHU	GRENOBLE		7h	
Marine Chobert Bakouline	PH	PH	GRENOBLE		3h30	

4. Annexe - Enseignement présentiel (cadre général) *

Type d'enseignement :	***Donner une estimation horaire de la répartition des cours :*** ☒ *CM* : **50 %** ☒ *TD* : **40 %** ☒ *TP* : **10%** Total en heures (en EQTD) : Ou détailler par CM (en heures étudiant) : Cliquez ici pour taper du texte. TD (en heures étudiant) : Cliquez ici pour taper du texte. TP (en heures étudiant) : Cliquez ici pour taper du texte.
Positionnement de l'apprenant	**Organisation de :** **Pré-test :** ☐ **Oui** ☒ **Non** **Post test (*) :** ☐ **Oui** ☒ **Non** ***En dehors des modalités d'examen***
Méthodes pédagogiques :	☒ **Magistrale(s)** ☒ **Participative(s)** *Si participative(s) : estimer* ***le temps consacré à l'Interactivité :*** *50 %* *Sous forme de :* ☒ **Cas cliniques** ☒ ***Ateliers*** ☐ ***Autres :*** .....
Moyens vidéos :	☒ ***Films*** ☐ ***Visioconférence*** ☐ ***Autres***

Documents pédagogiques :	☐ ***Document (s) pour les prérequis*** ☐ ***Document(s) de synthèse*** ☐ **Autre(s) préciser :** ☐ **Ces documents sont mis en ligne à partir d'une plateforme** : .....
Bibliographie	***Précisez éléments de bibliographie :*** ***des éléments de bibliographie seront communiqués au cours de la formation***

5. Annexe : Programme de formation détaillé

Le programme 2021- 2022, sera organisé sur Lyon et portera sur les modules suivants :

Semaine 1 :

- Ecoute
- Douleurs rebelles
- Symptômes difficiles
- Méthodologie du mémoire

Semaine 2 : (avril)

- Aspects juridiques -Médecines complémentaires
- La nutrition : dynamique d'équipe
- Ethique
- Deuil
- Dynamique famille

Détail module sous responsabilité de l'équipe de Grenoble : Nutrition et dynamique familiale

Durée de la séquence	**Objectifs**	**Méthodes (préciser méthodes et moyens utilisé)**
9 h à 10h45 (1h45)	Approfondissement des connaissances en nutrition dans le contexte de soins palliatifs : -indication d'alimentation artificielles -limitation et arrêt -supplémentation autre -travailler alimentation plaisir	Diaporama
10h45 à 12 h 30 (1h45 minutes)	Travail pratique sur l'alimentation	Cas cliniques
14h à 17 h 30 (3.5 heures)	Comprendre le fonctionnement de l'équipe, le travail interdisciplinaire	Diaporama et cas cliniques

UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

6. Annexe - Description si enseignement à distance : ☐ Oui ☒ Non

Dans le cadre d'un enseignement à distance compléter les éléments ci-dessous conformément à l'article Art. L6313-2, L6313-8 et L6353-1 du Code du travail, modifiés par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018-art. 4 et 24. (décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018)

Et préciser le nom de la plateforme : ……..

La nature des travaux et les objectifs spécifiques :	**Les objectifs spécifiques, la *nature des travaux (ex : classe inversée, étude de cas diaporama …)* et le nombre d'heures doit être précisé :**
les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation ouverte ou à distance :	L'exigence d'encadrement humain ⟶ un caractère d'interactivité : Préciser la durée (éventuellement) -et / ou Le **tutorat** à distance : ☐ **synchrone** ou ☐ **asynchrone**
Les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique.	

UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

7. Annexe - Stage pratique ☐ Oui ☒ Non

Rappel : Informations générales sur condition de stage :

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cadre de référence de l'analyse de la pratique	**Cette étape d'analyse s'appuie sur :** ☐ **Un Stage** : en heures : en jours :

Capacités	***Décrire les capacités ou les compétences attendues avec si besoin des éléments de précision et / ou de quantification.*** ***(ex nombre d'actes, cas clinique, récits de situation complexe, EPP…)***

Structure(s) de stage	***Préciser dans quel cadre se fait l'analyse de la pratique :*** ☒ Lieu(x) agrée(s) par le comité pédagogique ☐ Lieu(x) validé(s) par le responsable ou coordonnateur
Modalités de stage :	☐ **Observateur** le participant repère les éléments essentiels de la pratique et identifie les compétences et connaissances attendues. ☐ **Acteur accompagné** pour permettre au participant d'assumer la prise de responsabilité des actes en supervision directe d'un maitre de stage ou référent. Une évaluation doit mesurer l'acquisition des compétences. ☐ **Acteur autonome :** le participant agit seul avec la possibilité de faire appel à un pair, maitre de stage ou référent en cas de difficulté(s).

Evaluation de la pratique (traçabilité)	***Préciser les traces d'apprentissage attendues :*** ☐ Attestation de suivi / présence du candidat ☐ Attestation de suivi avec évaluation du tuteur, maître de stage ou responsable pédagogique ☐ Rapport de stage, ☐ Cas cliniques, ☐ Récit Situation Complexe Authentique (RSCA) ☐ Autres modalités à préciser :……

Annexe DPC : Activités et Méthodes

Cette action est proposée dans le cadre d'une action de DPC ? ☐ **Oui** ☒ **Non**

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (Publics uniquement FC)

	Nombre stagiaire Formation Continue	4	Tarif fc	1 300 €
Zones à renseigner	Nombre stagiaire fc avec tarif spécial		Tarif spécial	
	Nombre stagiaire Formation Initiale		Tarif FI	800 €
	Nbre stagiaires total	4	Seuil nbre stagiaire	
			Coût horaire	19 €
	Nombre d'heures de formation assurées par Grenoble :	11	Nbre d'H total de formation :	70

Colonne1	*Colonne22*	Colonne3	Colonne5	Colonne6
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL				**5 200 €**
COÛTS COMPOSANTES				
COÛTS Enseignement Heures de formation		Nombre d'heures	Coût de l'heure	Coût total
	Heures TP (= 0,66*TD)		117 €	0 €
	Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)		178 €	0 €
	Heures CM/TD (=TD*1,25)	11	223 €	2 336 €
	Heures CM (=TD*1,5)		267 €	0 €
	Heures TD Pondérées (EC-EA)		224 €	0 €
	Heure TD Enseignant (HC)		43 €	0 €
	Heure TD vacataire		59 €	0 €
	Heure CM/TD (=TD*1,25) vacataire		73 €	0 €
	Autres (bénévolat)		0 €	0 €
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT				
	Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat	7	59 €	413 €
	Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)		56 €	0 €
	Heure TD Enseignant (HC)		43 €	0 €
	Heure TD vacataire		59 €	0 €
	TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	**18**		**2 749 €**
COÛTS SPECIFIQUES hors DFCA				
	- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures…)			200 €
	- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires…)			100 €
	- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs…)			
	- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels…)			100 €
	- Frais fonctionnement composante	22		242 €
	- Frais personnel composante	44		484 €
	- Plateforme SIDES NG (partie fixe : 1800€ - estimation)			
	- Plateforme SIDES NG (partie variable : 9€/stagiaire) - Calcul automatique, ne pas remplir.	9		0 €
	- Autres frais spécifiques			
	TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			**1 126 €**
I - TOTAL COÛTS COMPOSANTES				**3 875 €**
II - TOTAL COÛTS UGA (10%) + UFR (15%)			25%	**1 300 €**
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS DFCA (II)				**5 175 €**
MARGE	*(doit être > 0)*		*0,48%*	*25 €*

Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	**1 294 €**
dont coûts directs	969 €
dont coûts UGA/UFR	325 €
Coût complets de l'heure de formation	**117,62 €**
Marge sur coûts directs	331 €
en % du tarif de vente	*#DIV/0!*
Marge sur coûts complets	**6 €**
en % du tarif de vente	*0,5%*
Nombre minimum de stagiaires (FC)	**4**